



RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE

RAPPORT PAYS DU
TOGO

2024



Résumé

Ce rapport examine l'évolution du paysage numérique du Togo, en soulignant à la fois ses avancées et les défis qui persistent. Dans le cadre de la Stratégie Togo Digital 2025, le Togo a réalisé des progrès significatifs dans l'expansion de l'infrastructure Internet, la promotion de l'identité numérique par le biais du système biométrique e-ID Togo, et la formation de partenariats stratégiques, tels que la connexion au câble sous-marin Equiano de Google.¹¹⁵² Ces efforts visent à améliorer la connectivité, à stimuler la croissance économique et à promouvoir l'inclusion sociale, en particulier dans les régions rurales mal desservies. Parmi les réalisations notables, on peut citer l'augmentation des taux de pénétration de l'internet et un engagement croissant en faveur des services publics numériques et de la gestion de l'identité numérique.

Cependant, des défis importants subsistent. La période entourant les élections parlementaires de 2024 a vu le gouvernement intensifier son contrôle sur l'expression numérique, avec l'arrestation d'influenceurs des médias sociaux, d'activistes et de journalistes dont les opinions critiques ont attiré l'attention de manière virale. La liberté d'expression en ligne reste limitée, car les lois régissant la dissidence sur les plateformes numériques entraînent souvent des répercussions juridiques pour ceux qui expriment leur opposition. La surveillance et la pénalisation du contenu en ligne soulignent la nécessité de réformes pour aligner les lois du Togo sur les normes internationales en matière de liberté d'expression.

En termes de protection des données et de la vie privée, le Togo a pris des mesures importantes en promulguant la loi n° 2019-014 sur la protection des données personnelles et en établissant l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP)¹¹⁵³ pour superviser la conformité.

¹¹⁵² Voa (2022) *Togo : Les Promesses d'Equiano, Le Câble sous-marin de google*, Voice of America. <https://www.voaafrique.com/a/togo-les-promesses-d-equiano-le-c%C3%A2ble-sous-marin-de-google/6502601.html> (consulté le 13 novembre 2024).

¹¹⁵³ République Togolaise (2024) *Numérique : l'Instance de protection des données à caractère personnel entame son opérationnalisation* <https://www.republiquetogolaise.com/gestion-publique/2310-9870-numerique-l-instance-de-protection-des-donnees-a-caractere-personnel-entame-son-operationnalisation>



Le rapport souligne également les limites de l'accès à l'information, la loi togolaise sur la liberté d'information n'imposant pas la divulgation du traitement des demandes d'information par le gouvernement, ce qui a un impact sur la transparence. Les journalistes, en particulier ceux qui enquêtent sur les activités du gouvernement, se heurtent à de fréquentes barrières d'accès. Le cas de Ferdinand Ayité,¹¹⁵⁴ un éminent journaliste en exil qui continue à exposer les fautes du gouvernement via les médias sociaux, souligne les risques auxquels les journalistes sont confrontés au Togo, où la surveillance et les poursuites judiciaires à l'encontre des critiques ne sont pas rares.

En ce qui concerne les technologies émergentes, le Togo s'est engagé à encourager l'innovation, notamment par le biais d'initiatives telles que "Autour de l'IA", qui vise à positionner le Togo en tant que leader dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA). Toutefois, les cadres réglementaires visant à répondre aux implications éthiques et de protection de la vie privée de l'IA sont encore en cours d'élaboration. Un récent appel public à contribution sur la stratégie nationale en matière d'IA marque une étape positive vers l'élaboration de politiques inclusives.

Bien que le Togo ait jeté les bases de la transformation numérique, le rapport identifie les domaines nécessitant une action immédiate pour créer un environnement numérique équilibré et respectueux des droits. Le rapport fournit une évaluation approfondie du paysage des droits numériques au Togo dans sept domaines thématiques critiques, en utilisant l'indice de score, développé par Paradigm Initiative, comme outil de mesure complet. Les résultats sont le fruit d'une vaste collecte de données auprès de publications gouvernementales, d'organisations de défense des droits de l'homme, de sources en ligne et d'entretiens avec des acteurs locaux directement concernés par ces transformations numériques. Chaque domaine thématique est comparé à la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, révélant à la fois les progrès du Togo et les obstacles à la réalisation d'une société numérique pleinement inclusive.

En suivant la trajectoire du Togo vers ses objectifs pour 2025, ce rapport souligne si les efforts de numérisation font progresser équitablement les libertés et les opportunités essentielles à une société numérique inclusive.

Introduction

Le Togo se trouve à un tournant de son parcours numérique, sous l'impulsion de l'ambitieuse stratégie "Togo Digital 2025"¹¹⁵⁵, qui vise à ouvrir une ère de connectivité, de services publics numériques et de modernisation de l'économie. Ce cadre, défendu par le gouvernement, vise à étendre l'accès au numérique dans toute la nation, à améliorer la gouvernance électronique et à cultiver une main-d'œuvre maîtrisant le numérique. Au cœur de la stratégie se trouvent des initiatives visant à améliorer l'infrastructure Internet, à faciliter l'alphabétisation numérique et à garantir que les services publics sont de plus en plus accessibles en ligne. Grâce à ces actions, le Togo aspire à s'établir comme un leader régional dans la transformation numérique, en positionnant la numérisation comme un outil essentiel pour la croissance économique et

[tionnalisation](#) (consulté le 13 décembre 2024).

¹¹⁵⁴ CPJ (2024) *Ferdinand Ayité, Togo Prix international de la liberté de la presse* <https://cpj.org/awards/ferdinand-ayite-togo/> (consulté le 13 décembre 2024).

¹¹⁵⁵ Gouvernement Togolais (2023) *Stratégie Togo Digital 2025* <https://numerique.gouv.tg/wp-content/uploads/2024/05/FR-Strategie-Togo-Digital-2025.pdf> (Accessed : 13 December 2024)

l'inclusion sociétale.

Malgré ces objectifs audacieux, les ambitions numériques du Togo se heurtent à des obstacles considérables. Environ 30 % des communautés togolaises resteront déconnectées du réseau électrique national d'ici 2024,¹¹⁵⁶ ce qui constitue un obstacle important à la réalisation de l'accès universel à l'internet et à l'intégration des zones rurales dans l'économie numérique. Le manque d'infrastructures de base, y compris une alimentation électrique fiable et une connectivité internet, en particulier dans les zones rurales et reculées, crée des difficultés pour atteindre l'objectif national d'un accès numérique universel d'ici 2025. Ces lacunes infrastructurelles contribuent à la persistance de la fracture numérique entre les villes et les campagnes, ce qui empêche les citoyens ruraux d'accéder aux avantages des services publics numériques et aux possibilités en ligne.

Le coût des données mobiles est un autre obstacle majeur à l'adoption de l'internet. En 2024, le prix moyen pour 1 Go de données mobiles au Togo était de 1,45 USD, avec des prix allant de 0,27 USD à 3,63 USD, selon le plan.¹¹⁵⁷ Ces coûts sont parmi les plus élevés d'Afrique de l'Ouest, ce qui rend l'accès à l'internet moins abordable pour de nombreuses personnes, en particulier dans les régions rurales.

Cependant, le plan "Togo numérique 2025" a donné lieu à plusieurs réalisations notables. Par exemple, le taux de pénétration de l'internet dans le pays a atteint 37,6 % en 2024, contre seulement 28 % en 2021, ce qui représente une augmentation substantielle de l'accès sur une courte période.¹¹⁵⁸

Cette croissance a été en partie stimulée par le partenariat stratégique du Togo avec le câble sous-marin Equiano de Google, qui, une fois pleinement mis en œuvre, devrait doubler la vitesse d'Internet du pays et contribuer à hauteur d'environ 193 millions USD à son PIB d'ici à 2025. En outre, le Togo a été l'un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest à lancer un réseau 5G en 2020,¹¹⁵⁹ une initiative destinée à accélérer la connectivité à haut débit, en particulier pour les entreprises urbaines et les services numériques. En 2023, les abonnements au haut débit mobile avaient atteint 52 % de la population, marquant une augmentation significative de la disponibilité de l'internet mobile.¹¹⁶⁰

Malgré ces difficultés, la satisfaction des utilisateurs s'est améliorée. Une enquête de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) publiée le 30 septembre 2024 a indiqué que la satisfaction globale des consommateurs à l'égard des services mobiles est passée de 44% en 2023 à 51% en 2024. Cependant, une partie importante des consommateurs perçoit toujours les tarifs comme étant élevés, 79% des clients de Togo Cellulaire et 65% des clients de Moov Africa Togo exprimant cette préoccupation.¹¹⁶¹

Alliances stratégiques et investissements pour un avenir numérique

L'infrastructure de câble diversifiée du Togo s'est avérée particulièrement précieuse en mars 2024,

¹¹⁵⁶ Tigossou, M. (2024, 11 mai). *Au Togo, le taux d'accès à l'électricité devrait atteindre 70% à fin 2024*. L'Economiste du Togo. Consulté le 27 décembre 2024 sur <https://leconomistedutogo.tg/au-togo-le-taux-dacces-a-lelectricite-devrait-atteindre-70-a-fin-2024>

¹¹⁵⁷ Sasu, D. D. (2024, 10 décembre). *Togo : prix pour 1GB de données mobiles 2024*. Statista. Consulté le 27 décembre 2024, à l'adresse suivante : <https://www.statista.com/statistics/1272957/price-for-mobile-data-in-togo/>

¹¹⁵⁸ Kemp, S. (2024) *Digital 2024 : Togo - DataReportal - global digital insights*, DataReportal. Disponible à l'adresse : <https://datareportal.com/reports/digital-2024-togo> (consulté le 13 novembre 2024).

¹¹⁵⁹ Nokia. (2020, 30 novembre). *Nokia et Togocom déploient le premier réseau 5G en Afrique de l'Ouest*. Disponible à l'adresse :

¹¹⁶⁰ *L'observatoire des marchés des communications électroniques 3e Trimestre 2023* (2023) Arcep Togo. Disponible à l'adresse : https://arcep.tg/wp-content/uploads/2023/09/Obs-marches_T3-2023.pdf (consulté le 13 novembre 2024).

¹¹⁶¹ ARCEP. (2024, 30 septembre). *Enquête de satisfaction client 2024 : les consommateurs sont globalement plus satisfaits des opérateurs par rapport à 2023, mais dénoncent des tarifs toujours élevés*. Consulté le 27 décembre 2024, sur <https://arcep.tg/enquete-de-satisfaction-client-2024-les-consommateurs-sont-globalement-plus-satisfaits-des-operateurs-par-rapport-a-2023-mais-denoncent-des-tarifs-toujours-eleves/>

lorsque plusieurs câbles sous-marins le long de la côte ouest-africaine ont été endommagés.¹¹⁶² Alors que des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Bénin ont connu de graves interruptions de connectivité, le Togo a réussi à maintenir un accès à l'internet relativement stable, grâce à ses multiples connexions par câble, y compris l'Equiano. Cette résilience face aux pannes régionales souligne l'impact stratégique du projet Equiano, qui renforce la stabilité du réseau togolais et positionne le pays comme un centre numérique dans la région.

Pour étendre les avantages du câble Equiano, le gouvernement togolais s'est associé à CSquared pour former la coentreprise CSquared Woezon. Par l'intermédiaire de cette entité, la Société d'Infrastructures Numériques (SIN), détenue par l'État, et CSquared ont pour mission de déployer l'infrastructure à large bande sur l'ensemble du territoire national.¹¹⁶³ CSquared Woezon soutient la stratégie "Togo Digital 2025" du pays, qui vise une couverture internet de 95%, une numérisation de 75% des services publics et un accès universel à l'identité numérique d'ici à 2025. Cette stratégie, qui donne la priorité à la connectivité à haut débit dans les régions mal desservies, vise à réduire la fracture numérique et à garantir un accès plus inclusif aux services numériques essentiels.

Malgré ces efforts, il reste des défis à relever pour parvenir à une inclusion numérique universelle. Alors que les centres urbains bénéficient d'une infrastructure améliorée, les régions rurales continuent d'être confrontées à un accès limité et à des coûts de données élevés, exacerbés par des limitations infrastructurelles telles que le manque de fiabilité de l'électricité. Environ 32 % des communautés togolaises ne sont toujours pas connectées au réseau électrique national, ce qui entrave l'accès à l'internet dans les zones reculées et complique les efforts visant à apporter la connectivité à tous.¹¹⁶⁴

Pour combler ces lacunes, le Togo a créé le Fonds de service universel (USF) en vertu du décret 2018-070 pour allouer des ressources à l'expansion de l'accès à l'internet dans les régions mal desservies. Cependant, au cours de la période examinée pour ce rapport, aucun rapport d'évaluation d'impact n'a été publié concernant le fonds, même s'il reste opérationnel sous la direction de l'autorité de régulation des télécommunications, l'ARCEP. Des inquiétudes persistent également quant à la transparence du fonds, car il y a peu d'informations publiques sur la manière dont les ressources sont allouées pour atteindre efficacement les populations les plus mal desservies.

Le Togo explore par ailleurs de nouvelles voies pour développer la connectivité, en entamant récemment des discussions avec Starlink d'Elon Musk. Le service internet par satellite de Starlink pourrait étendre la connectivité à haut débit aux régions les plus reculées du pays, en contournant les limites de l'infrastructure terrestre. Bien que les discussions restent préliminaires, ce partenariat potentiel a suscité un vif intérêt. Les défenseurs des droits numériques, dont l'Internet Society Togo, ont exhorté le gouvernement à donner la priorité à l'accessibilité financière et à la transparence dans ces négociations afin de s'assurer que tout accord futur avec Starlink fasse réellement progresser l'inclusion numérique dans toutes les catégories démographiques.¹¹⁶⁵

La répression numérique s'intensifie

En 2024, le contrôle du gouvernement togolais sur l'expression numérique s'est intensifié, en particulier pendant la période précédant les élections législatives. De nombreuses arrestations d'influenceurs des médias sociaux, de militants et d'éducateurs ont mis en évidence les risques encourus par les citoyens qui partagent des points de vue critiques en ligne, où tout contenu qui retient l'attention peut entraîner des répercussions juridiques.

¹¹⁶² Aduloju, B. (2024) *Internet disruption : Undersea cable repair might take two weeks, says mainone, TheCable*. <https://www.thecable.ng/internet-disruption-undersea-cable-repair-might-take-two-weeks-says-mainone/> (consulté le 13 novembre 2024).

¹¹⁶³ Dossavi, A. R. (2023, 10 novembre). Togocom et CSquared Woezon signent un accord pour renforcer la connectivité Internet au Togo. Togo First. Consulté le 27 décembre 2024 sur

¹¹⁶⁴ Edoh, E. (2024) *Togo : Le taux d'accès à l'électricité est porté à 68% en 2023, Togo First - Actualité économique au Togo*. Disponible à l'adresse : <https://www.togofirst.com/fr/energies/0807-14401-togo-le-taux-d-acces-a-l-electricite-est-porte-a-68-en-2023> (consulté le 14 novembre 2024).

¹¹⁶⁵ Début des négociations avec Starlink (2024) *République Togolaise*. Disponible à l'adresse : <https://www.republicoftogo.com/toutes-les-rubriques/high-tech/debut-des-negociations-avec-starlink> (consulté le 14 novembre 2024).

En 2024, les autorités togolaises ont de plus en plus utilisé la Loi n°2018-026 de 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité¹¹⁶⁶ pour restreindre la liberté d'expression en ligne. Les articles 17 et 25 sont devenus un outil essentiel pour poursuivre les personnes dont les expressions numériques sont considérées comme critiques ou controversées.¹¹⁶⁷

L'article 17 criminalise toute insulte faite par le biais des canaux numériques, les contrevenants risquant de six mois à deux ans de prison et des amendes allant de 500 000 à 2 000 000 de francs CFA (environ 800 à 3 200 USD). De même, l'article 25 vise la diffusion d'informations jugées fausses, en imposant des peines d'un à trois ans de prison et des amendes de 1 000 000 à 3 000 000 de francs CFA (environ 1 600 à 4 800 USD).

Tout au long de l'année 2024, ces dispositions ont été systématiquement appliquées à l'encontre d'influenceurs, de militants et d'éducateurs sur les réseaux sociaux, en particulier lorsque leurs messages ou leurs opinions gagnent en viralité. En utilisant ce cadre juridique, les autorités ont intensifié leur répression de la dissidence numérique, créant un climat de peur et d'autocensure qui décourage les discours ouverts et critiques en ligne. Cette tendance reflète une intolérance croissante à l'égard de la critique publique au Togo, où l'expression de l'opposition ou du mécontentement sur les plateformes numériques peut entraîner de graves conséquences juridiques.

Un cas notable concerne le blogueur togolais Aristo le Bledard, qui a été condamné à trois mois de prison à la suite d'un procès en diffamation intenté par l'ancien footballeur national Emmanuel Sheyi Adebayor. Les commentaires du blogueur, qui critiquaient Adebayor et étaient largement partagés en ligne, ont donné lieu à des accusations de diffamation et de manque de respect envers une personnalité publique.¹¹⁶⁸ Lors du procès, Aristo a partiellement reconnu sa faute, mais la sévérité de la sanction - une peine privative de liberté - reflète l'intolérance générale à l'égard de la critique publique. Initialement, le procureur avait recommandé une peine avec sursis et une amende, mais Aristo est resté à la prison civile de Lomé depuis son arrestation à la fin du mois de mars en raison de la nature très médiatisée de l'affaire.¹¹⁶⁹

Un incident similaire a impliqué deux jeunes hommes, Koffi Waze et Abiou Fousseni, âgés de 21 et 24 ans, qui ont été arrêtés après avoir posté une vidéo TikTok critiquant le président Faure Gnassingbé et l'adoption récente de changements constitutionnels.¹¹⁷⁰ La vidéo, visionnée plus de 500 000 fois, exprimait une certaine frustration à l'égard de la direction politique du Togo, notamment en ce qui concerne le chômage des jeunes et la gouvernance économique. Les deux hommes ont été condamnés à six mois de prison avec sursis, une décision qui a suscité l'attention et l'inquiétude des groupes de la société civile. Nombre d'entre elles, dont l'ONG Tournons la Page, ont fait valoir que les commentaires des deux hommes ne faisaient que refléter les frustrations d'une grande partie de la population et que leur condamnation constituait une réponse punitive inutile à ce qui était fondamentalement un exercice de liberté d'expression.¹¹⁷¹

En outre, le directeur de l'école, Kokou Séka Agbenane, s'est retrouvé pris pour cible après une interview accordée à TV5 Monde, dans laquelle il soulignait les difficultés rencontrées par son

¹¹⁶⁶ Assemblée nationale togolaise. (2022). *Loi portant modification de la loi n°2018-026 du 7 décembre 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité*. Extrait de https://assemblee-nationale.tg/lois_adoptees/de-loi-portant-modification-de-la-loi-n2018-026-du-7-decembre-2018-sur-la-cybersecurite-et-la-lutte-contre-la-cybercriminalite/

¹¹⁶⁷ Kaglan, E. (2024) *Authorities in Togo are cracking down on media and the opposition, report says ahead of election*, AP News. Disponible à l'adresse : <https://apnews.com/article/togo-election-constitution-protests-arrests-freedom-1816c11e1562c630f05daf800c850354> (consulté le 14 novembre 2024).

¹¹⁶⁸ Actualité, T. (2024) *Togo/dernières minutes : Aristo le bledard condamné à 3 mois de prison ferme*, Togo Actualité - Premier site d'information du Togo. Disponible à l'adresse : <https://togoactualite.com/togo-dernieres-minutes-aristo-le-bledard-condamne-a-3-mois-de-prison-ferme/> (consulté le 14 novembre 2024).

¹¹⁶⁹ Kpogla-Anago, J. (2024, 16 avril). *Togo : Aristo le Blédard condamné à trois mois de prison ferme*. Togo Web TV. Consulté le 27 décembre 2024 sur <https://togowebtv.tg/2024/04/togo-aristo-le-bledard-condamne-a-trois-mois-de-prison-ferme/>

¹¹⁷⁰ Reuters. (2024, 28 mai). *Le président togolais Gnassingbé est prêt à changer de poste pour rester au pouvoir*. Consulté le 27 décembre 2024, sur <https://www.reuters.com/world/africa/togos-president-gnassingbe-set-switch-job-stay-power-2024-05-28/>

¹¹⁷¹ RFI (2024) *Togo : Deux élèves condamnés à la prison pour outrage au président en raison d'une vidéo tiktok*, RFI. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240530-togo-deux-élèves-condamnés-à-la-prison-pour-outrage-au-président-en-raison-d-une-vidéo-tiktok> (consulté le 14 novembre 2024).

école, telles que des installations inadéquates et un personnel enseignant insuffisant. L'interview, qui est intervenue à un moment politiquement sensible, est devenue virale en ligne et a rapidement attiré l'attention des autorités. Peu après, M. Agbenane a été démis de ses fonctions par le ministère de l'enseignement primaire et secondaire, qui a invoqué des "nécessités de service" dans son ordre de licenciement.¹¹⁷² Son licenciement a été interprété par beaucoup comme une réponse directe à ses critiques publiques des politiques éducatives du gouvernement.¹¹⁷³

L'application par le Togo de la loi de 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité révèle une approche de plus en plus restrictive de l'expression numérique. Si des cas marquants ont suscité l'inquiétude du public, de nombreux incidents moins connus révèlent une suppression plus large de la liberté d'expression en ligne qui a un impact sur les citoyens ordinaires. Malgré les appels persistants à la réforme lancés par des organisations de la société civile telles qu'Amnesty International, Tournons la Page et d'autres, le gouvernement togolais n'a pas fait preuve d'un engagement significatif en faveur de la protection des libertés numériques. Au contraire, il continue de faire taire les voix critiques et d'étouffer le dialogue ouvert dans son espace numérique.

Engagement en faveur du respect de la vie privée et des normes internationales de protection des données

Le Togo a fait des progrès notables dans la mise en place d'un cadre robuste pour la protection des données et de la vie privée, reflétant un accent accru sur la sécurité numérique et les droits des citoyens. La promulgation de la loi n° 2019-014 en octobre 2019 a introduit un ensemble complet de réglementations régissant le traitement des données personnelles, y compris leur collecte, leur traitement, leur stockage et leur transmission. Pour faire appliquer cette législation, le gouvernement togolais a créé l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) en décembre 2020, une autorité dédiée chargée de contrôler la conformité dans divers secteurs et de veiller à ce que les données personnelles soient gérées en conformité avec les normes nationales. Toutefois, la mise en place de l'IPDCP a été progressive, ce qui a entraîné des retards dans la mise en place de capacités de surveillance complètes.

La récente nomination du lieutenant-colonel Bédiani Belei à la tête du PIDC en septembre 2024¹¹⁷⁴ a constitué une avancée majeure pour le paysage de la protection des données au Togo. Le leadership de Belei devrait renforcer la capacité de l'agence à superviser et à faire respecter les lois nationales sur la protection des données, ainsi qu'à éduquer les secteurs public et privé sur leurs obligations en vertu de la législation.

Cependant, selon un représentant de la société civile (informateur clé A), la nomination d'un militaire à la tête du PDIPC, bien que justifiée par son expertise technique, fait partie d'une stratégie gouvernementale visant à sécuriser un secteur considéré comme sensible, notamment en ce qui concerne la souveraineté numérique et la défense nationale. Cependant, cette décision soulève des inquiétudes quant à la gouvernance et à la confiance du public dans l'institution.

Le cas de l'Agence nationale de cybersécurité (ANCy), également dirigée par un officier militaire, met en évidence une tendance plus large à la militarisation de la gestion des institutions numériques stratégiques. Une telle approche pourrait donner l'impression d'un contrôle militaire croissant sur les secteurs civils, ce qui pourrait éroder la confiance des citoyens et des acteurs non étatiques.

Dans un pays où les relations entre civils et militaires étaient souvent marquées par des tensions, cette nomination risque de renforcer la perception d'un manque d'indépendance au sein du PIDCP. Or, la protection des données personnelles repose sur la neutralité et la confiance du

¹¹⁷² 24 Heure Info. (2024, 4 mai). *Délabrement des bâtiments du Lycée d'Alokoègbé : Kokoroko met fin aux fonctions du proviseur Agbenane après une interview à TV5 Monde*. Extrait de <https://24heureinfo.com/education/batiments-du-lycee-dalokoegbe-kokoroko-met-fin-aux-fonctions-du-proviseur-agbenane-une-interview-a-tv5-monde/>

¹¹⁷³ Togo Web. (2024, 4 mai). *Scandale : un reportage de TV5Monde fait démettre de ses fonctions le proviseur du Lycée Alokoègbé ? [Vidéos]*. Tiré de <https://togoweb.net/scandale-un-reportage-de-tv5monde-fait-demettre-de-ses-fonctions-le-proviseur-du-lycee-alokoegbevideos/>

¹¹⁷⁴ Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale. (2024, 1er octobre). *Communiqué de presse - Nomination du Président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) : Début de l'opérationnalisation de l'Instance*. Extrait de <https://numerique.gouv.tg/communiquede-presse-nomination-du-president-de-linstance-de-protection-des-donnees-a-caractere-personnel-ipdcp-debut-de-loperationnalisation-de-linstance/>

public dans les institutions chargées de la réglementer.

En plus de ces développements internes, le Togo a renforcé son engagement envers les normes internationales de protection des données en ratifiant la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données personnelles de l'Union africaine.¹¹⁷⁵ Cette ratification aligne le Togo sur les cadres continentaux en matière de cybersécurité et de gestion des données personnelles, garantissant que ses politiques sont cohérentes avec les normes africaines plus larges. Elle souligne l'engagement du pays à relever les défis de la sécurité numérique et ouvre la voie à des pratiques réglementaires renforcées pour protéger les données aux niveaux national et international.

Les progrès du Togo sont également illustrés par l'inauguration récente du centre de données de Lomé, une installation de pointe conçue pour soutenir la localisation des données et renforcer la cybersécurité.¹¹⁷⁶ Le centre de données de Lomé fournit une infrastructure sécurisée pour le stockage des données à l'intérieur du pays, ce qui est conforme à l'objectif national de souveraineté des données. Selon les autorités, le Togo vise à contrôler les données générées à l'intérieur de ses frontières, à réduire la dépendance à l'égard des installations de stockage étrangères et à renforcer la sécurité de ses systèmes d'information. Le centre est un élément clé de la stratégie du Togo pour construire une infrastructure numérique plus résiliente, reflétant l'importance qu'il accorde à la sécurité des données et à la protection de la vie privée.

Un autre développement important est le lancement du projet “e-ID Togo”, un programme d'identification biométrique visant à fournir à chaque citoyen un numéro d'identification unique lié à des données biométriques.¹¹⁷⁷ Cette initiative facilite l'accès aux services publics et renforce la gouvernance en centralisant la gestion de l'identité dans un cadre numérique sécurisé. Le programme d'identification biométrique devrait soutenir le programme plus large de transformation numérique du gouvernement, en veillant à ce que l'identification personnelle soit conforme aux normes modernes de protection des données et en offrant aux citoyens une sécurité accrue et une facilité d'accès aux services.

L'ensemble de ces mesures témoigne d'une approche proactive de la part du Togo en matière de protection des données personnelles et de confiance dans les systèmes numériques. Avec le mandat renforcé du PIDCP sous une nouvelle direction, ainsi que les avancées en matière de localisation des données et d'identification biométrique, le Togo est en mesure de créer un environnement sécurisé qui respecte le droit à la vie privée de ses citoyens et répond aux attentes internationales en matière de protection des données.

“Au Togo, lorsque la protection des données est placée sous commandement militaire, le défi va au-delà de la sécurisation de l'information - il s'agit de préserver la confiance, la transparence et la surveillance civile. La militarisation de la gouvernance numérique risque de transformer des institutions censées protéger les citoyens en instruments de contrôle de l'État, renforçant encore le scepticisme du public dans un pays où les relations entre civils et militaires sont depuis longtemps un sujet sensible.”

Informateur clé A (responsable de la société civile)

Loi sur la liberté de l'information

En 2016, le Togo a adopté la loi sur la liberté d'accès à l'information et à la documentation publique (loi n° 2016-006), visant à renforcer la transparence en donnant aux citoyens le droit légal de demander et d'accéder à l'information publique auprès des institutions gouvernementales. La loi a été approuvée par l'Assemblée nationale le 10 mars 2016 et promulguée par le président le 30 mars 2016. Bien que la loi ait initialement signalé une évolution positive vers une gouvernance ouverte, sa mise en œuvre complète est restée bloquée, car le décret d'application requis n'a pas

¹¹⁷⁵ DataGuidance. (2021, 2 juillet). *Togo : L'Assemblée nationale autorise la ratification de la Convention de Malabo et met à jour le fonctionnement de la CNDH*. Extrait de <https://legacy.dataguidance.com/news/togo-national-assembly-authorises-ratification-malabo>

¹¹⁷⁶ Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale. (2021, 4 juin). *Inauguration de Lomé Data Centre*. Extrait de <https://numerique.gouv.tg/inauguration-lome-data-centre/>

¹¹⁷⁷ Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale. (n.d.). *e-ID Togo*. Consulté le 27 décembre 2024, à l' <https://numerique.gouv.tg/projet/e-id-togo/>

encore été signé, laissant la loi largement inefficace dans la pratique. Bien qu'elle existe sur le papier, l'absence de mécanismes d'application et de procédures claires fait qu'il est difficile, voire impossible, pour les citoyens d'exercer ce droit de manière significative.

En outre, la législation n'exige pas du gouvernement qu'il publie des rapports officiels ou des statistiques concernant le nombre de demandes d'information formulées, ni qu'il précise combien de demandes sont acceptées ou refusées. Cette absence d'obligation de divulgation a entraîné un important manque de transparence, laissant le public avec peu d'informations sur la façon dont le gouvernement traite les demandes d'accès à l'information. Par conséquent, l'efficacité de la loi reste difficile à évaluer, car il n'existe aucun moyen de mesurer le respect de la loi ou de comprendre les tendances en matière d'accessibilité de l'information dans les institutions publiques.

Pour deux journalistes et un avocat interrogé dans le cadre de ce rapport, la loi togolaise sur la liberté d'information est devenue un obstacle important au journalisme d'investigation. Selon eux, ces restrictions compromettent leur capacité à demander des comptes aux autorités.

“L'accès à des informations fiables est essentiel pour notre travail, mais nous nous heurtons constamment à des refus ou au silence”.

Informateur clé B (journaliste)

“Sans transparence, il est impossible d'informer correctement le public. Nous devons reconstituer des histoires sans disposer des faits nécessaires”.

Informateur clé C (journaliste)

En tant qu'avocat, je dois souligner que ces restrictions compromettent gravement notre capacité - et celle de nos clients - à demander des comptes aux autorités et à faire la lumière sur des questions d'importance publique. L'accès aux preuves est fondamental pour les procédures judiciaires, car il constitue la base sur laquelle les affaires sont construites et la justice poursuivie. En limitant la disponibilité d'informations essentielles, ces mesures ne nuisent pas seulement à la transparence, mais aussi à notre capacité à étayer nos revendications et à présenter des arguments convaincants devant les tribunaux. Sans un accès illimité aux preuves nécessaires, notre capacité à garantir la responsabilité et à faire respecter l'État de droit est considérablement affaiblie, ce qui laisse de nombreuses questions essentielles non résolues et retarde la justice.

Informateur clé D (avocat)

La rétention d'informations a empêché les journalistes de rendre compte avec précision des activités gouvernementales et de fournir au public des informations critiques sur des questions telles que les allocations budgétaires, les projets de développement et les marchés publics. La mise en œuvre opaque de la loi sur la liberté de l'information a, en effet, créé un environnement qui étouffe le journalisme d'investigation et entrave le discours public sur les questions clés de la gouvernance.

La lutte pour la liberté d'expression au Togo est illustrée par l'expérience d'éminents journalistes qui subissent de graves répercussions pour avoir dénoncé les fautes commises par le gouvernement et demandé des comptes aux autorités. L'un des cas les plus médiatisés est celui de Ferdinand Ayité, journaliste togolais influent et éditeur de “L'Alternative”, connu pour ses critiques audacieuses de la corruption du gouvernement et des fautes commises dans le secteur public.

En août 2024, les autorités togolaises ont accusé le journaliste d'investigation Ferdinand Ayité de financer le terrorisme et de conspirer contre la sécurité de l'État en raison de ses publications et de ses émissions en direct du dimanche largement suivies sur les médias sociaux.¹¹⁷⁸

Le cas d'Ayité n'est pas isolé. Fin 2023, deux autres journalistes, Loïc Lawson et Anani Sossou, ont été emprisonnés après avoir publié sur des plateformes telles que X (anciennement Twitter) des allégations selon lesquelles un ministre du gouvernement avait été dépouillé d'une

¹¹⁷⁸ Icilome. (2024, 10 août). *Togo - Accusé de financer des terroristes, Ferdinand Ayité répond au régime*. Extrait de <https://icilome.com/2024/08/togo-accuse-de-financer-des-terroristes-ferdinand-ay->

somme importante. Bien qu'ils aient clarifié leurs affirmations par la suite, ils ont été accusés de diffamation. Après 18 jours de détention, ils ont été libérés mais devront faire face à des poursuites judiciaires en 2024. Une enquête menée par Reporters sans frontières (RSF) a révélé que les deux journalistes avaient déjà été la cible du logiciel espion Pegasus.¹¹⁷⁹ Lawson a subi plus de 23 intrusions en l'espace de cinq mois, et le téléphone de Sossou a été compromis de la même manière. RSF a qualifié cette affaire de première utilisation confirmée de Pegasus contre des journalistes au Togo et a demandé au gouvernement de rendre des comptes, bien qu'aucune réponse n'ait été apportée.

Ces cas révèlent un environnement où l'accès restreint à l'information, la surveillance omniprésente et les sanctions juridiques sévères se combinent pour limiter sévèrement la liberté d'expression.

Poser les bases d'une IA responsable

Le Togo a récemment fait progresser ses ambitions de s'imposer comme un pôle technologique de premier plan en Afrique grâce à sa stratégie globale Togo Digital. Construite sur trois piliers fondamentaux - la promotion de l'inclusion numérique, la numérisation des services publics et la conduite de la transformation économique par la technologie - cette stratégie envisage un écosystème numérique compétitif et inclusif qui tire parti de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies émergentes pour relever les défis immédiats et futurs. L'approche du gouvernement est centrée sur l'utilisation de l'innovation technologique pour améliorer la gouvernance, la productivité économique et le bien-être général de la société.¹¹⁸⁰

Une initiative importante dans le cadre de cette stratégie numérique a été l'événement " Autour de l'IA ", une plateforme collaborative tenue en novembre 2024 qui a rassemblé des dirigeants du secteur public, de l'industrie privée et de la société civile pour discuter des ambitions du Togo en matière d'IA.¹¹⁸¹ Organisé parallèlement à la deuxième édition du Grand Atelier du Digital (GAD) et à la cinquième édition d'IndabaX, cet événement a servi de forum pour partager des idées sur la stratégie émergente du Togo en matière d'IA, mettre en lumière la recherche innovante dans le domaine de l'IA et explorer des solutions pratiques susceptibles de favoriser le développement durable. À travers ce rassemblement, le Togo a souligné son ambition de tirer parti de l'IA pour améliorer la gouvernance numérique, renforcer les services publics et soutenir la gestion de l'environnement.

L'événement "Autour de l'IA" a proposé des sessions d'information sur les stratégies d'IA d'autres nations - y compris Singapour, le Rwanda et le Ghana - explorant comment ces approches pourraient informer le propre cadre du Togo. Organisé en collaboration avec le ministère de l'Économie numérique et de la Transformation digitale (MENTD) et l'Agence Togo Digital (ATD), l'événement a été conçu pour fournir aux dirigeants togolais et aux autres parties prenantes une base sur les meilleures pratiques en matière d'IA. Ces connaissances ont permis de jeter les bases de l'intégration de l'IA dans des secteurs essentiels au développement national du Togo, tels que les soins de santé, l'agriculture et l'éducation.

Pour mieux définir sa politique en matière d'IA, le gouvernement a lancé un appel public à commentaires sur la stratégie nationale en matière d'IA en 2024¹¹⁸², invitant les experts, les professionnels de l'industrie, la société civile et le public à apporter leurs contributions. Cette initiative vise à recueillir un éventail de points de vue afin d'éclairer une stratégie d'IA bien équilibrée et inclusive qui concilie l'innovation avec les considérations éthiques et l'impact social. L'appel à contribution publique reflète l'engagement du gouvernement en faveur d'une approche collaborative, garantissant que les politiques du Togo en matière d'IA s'alignent sur les besoins et

[ite-repond-au-regime/](#)

¹¹⁷⁹ Le Monde. (2024, 23 janvier). *Au Togo, deux journalistes ciblés par le logiciel espion Pegasus, selon Reporters Sans Frontières*. Consulté le 14 novembre 2024 sur le site https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/01/23/au-togo-deux-journalistes-cibles-par-le-logiciel-espion-pegasus-selon-reporters-sans-frontieres_6212482_3212.html

¹¹⁸⁰ Présidence togolaise (2024). *Stratégie Togo Digital : Construire un écosystème numérique compétitif grâce à l'innovation*. Consulté le 14 novembre 2024 sur <https://togo.gouv.tg>.

¹¹⁸¹ République Togolaise. (2024, 8 novembre). *Intelligence artificielle : une série d'activités immersives annoncée à Lomé*. Tiré de <https://www.republiquetogolaise.com/tic/0811-9937-intelligence-artificielle-une-serie-d-activites-immersive-annoncee-a-lome>

¹¹⁸² Gneni, T. (2024, 6 octobre). *Togo/Intelligence artificielle : vers l'élaboration d'une stratégie nationale*. TIC Infos. Consulté le 27 décembre 2024 sur le site <https://ticinfos.com/2024/10/06/togo-intelligence-artificielle-vers-lelaboration-dune-strategie-nationale/>

les valeurs de sa population.

L'événement comprenait également des ateliers pratiques sur MOSAICS, un outil d'IA développé par le Center for Effective Global Action (CEGA) de l'Université de Californie à Berkeley, qui utilise des données satellitaires pour la gestion de l'environnement et des ressources. Cette démonstration pratique a souligné l'engagement du Togo à déployer des solutions d'intelligence artificielle pour relever des défis urgents, tels que l'agriculture durable et la surveillance de l'environnement, en accord avec les objectifs plus larges du pays en matière de développement durable.

Dans le droit fil de cet accent mis sur l'IA et les technologies émergentes, le Forum national sur la gouvernance de l'internet 2024 a également centré ses discussions sur l'innovation technologique et les implications politiques des outils numériques émergents. Le forum a rassemblé des experts, des décideurs politiques et des parties prenantes de toute la région pour explorer les opportunités et les défis associés à l'IA, à la gouvernance des données et à la cybersécurité.¹¹⁸³

Malgré ces avancées, le Togo est confronté à des défis pour parvenir à une transformation numérique complète. Construire l'infrastructure nécessaire, favoriser la confiance du public et développer des cadres complets de gouvernance de l'IA restent des obstacles majeurs. Pour résoudre ces problèmes, le gouvernement a lancé un appel à contributions en 2024 afin d'impliquer des experts, des leaders de l'industrie et le public dans l'élaboration d'une stratégie nationale collaborative en matière d'IA. Cette initiative reflète l'engagement du Togo à équilibrer l'innovation avec les responsabilités éthiques et sociales, visant à garantir que l'adoption de l'IA s'aligne sur les priorités nationales et est gouvernée de manière responsable.

Grâce à la Stratégie Togo Digital et à des initiatives telles que "Autour de l'IA", le Togo a posé des bases solides pour intégrer l'IA et les technologies émergentes dans son programme de développement national. Bien que des défis persistent, l'approche avant-gardiste du gouvernement positionne le Togo comme une force pionnière dans le paysage numérique de l'Afrique, engagée dans la construction d'une économie numérique résiliente, inclusive et éthiquement responsable.

L'identité numérique pour tous

Le Togo a lancé une initiative nationale d'inscription à son système d'identité numérique, e-ID Togo, dirigée par l'Agence Nationale d'Identification (ANID).¹¹⁸⁴ Ce programme fournit à chaque résident un numéro d'identification unique lié à des données biométriques, telles que les empreintes digitales et la reconnaissance faciale, afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de l'accès aux services publics. Le projet e-ID Togo est une pierre angulaire de la "Stratégie Togo Digital" du gouvernement, qui vise à moderniser l'administration publique et à favoriser l'inclusion sociale en fournissant une identification fiable à tous les citoyens.

En décembre 2024, l'initiative d'identité numérique du Togo, e-ID Togo, a fait des progrès significatifs vers une mise en œuvre à l'échelle nationale.¹¹⁸⁵

Le système e-ID Togo rationalise les processus de vérification d'identité, réduit la fraude et renforce la capacité du gouvernement à fournir des services sociaux. La conception du système facilite l'interopérabilité entre les différents secteurs, ce qui permet à des institutions telles que les banques et les prestataires de soins de santé de vérifier les identités plus efficacement et d'étendre les services aux populations mal desservies, selon le gouvernement.¹¹⁸⁶

L'ANID reste responsable de la supervision de la poursuite du déploiement et de l'intégration de l'e-ID Togo, en veillant à ce que l'identité numérique soit conforme aux normes internationales en matière de protection des données et de la vie privée. Les efforts de l'agence comprennent

¹¹⁸³ Le Togo d'abord. (2024, 28 octobre). *Togo : L'intelligence artificielle au cœur du 10ème Forum sur la Gouvernance de l'Internet*. Consulté le 14 novembre 2024 sur <https://www.togofirst.com/fr/tic/2810-15078-togo-lintelligence-artificielle-au-c-ur-du-10eme-forum-sur-la-gouvernance-de-linter-net>

¹¹⁸⁴ Zambo, J. M. (2024, 12 décembre). *Identification biométrique : La carte "e-ID Togo" gratuite est opérationnelle*. 225 Tech. Consulté le 27 décembre 2024 sur le site <https://www.225tech.info/identification-biometrique-la-carte-e-id-togo-gratuite-est-operationnelle/>

¹¹⁸⁵ Elephantech Afrique. (2024, 12 décembre). *e-ID : le Togo modernise son système d'identification*. Consulté le 27 décembre 2024 sur le site <https://elephantech.ci/e-id-le-togo-modernise-son-systeme-didentification/>

¹¹⁸⁶ Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale. (n.d.). e-ID Togo. Consulté le 27 décembre 2024, à l' <https://numerique.gouv.tg/projet/e-id-togo/>

également l'intégration du système d'identification numérique à une série de services des secteurs public et privé, afin d'accroître son utilité et son impact dans la vie quotidienne des citoyens togolais.

Conclusion

Le rapport 2024 de Londa sur les droits et l'inclusion numériques au Togo présente un pays à un moment charnière de son parcours de transformation numérique. Dans le cadre de la "Stratégie Togo Digital 2025", des initiatives telles que l'extension de l'infrastructure Internet, le système d'identité biométrique e-ID Togo et le partenariat du câble sous-marin Equiano illustrent l'engagement de ce petit pays d'Afrique de l'Ouest à faire progresser la connectivité, la croissance économique et l'inclusion numérique. Ces projets représentent des progrès tangibles dans la réduction de la fracture numérique et la modernisation des services publics.

Cependant, des défis importants persistent. Le rapport souligne les problèmes persistants en matière de liberté d'expression, où les réglementations restrictives et les arrestations pendant la période des élections de 2024 ont suscité des inquiétudes quant aux limites imposées à la dissidence en ligne. En outre, bien que des progrès aient été réalisés en matière de protection des données avec la création de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), des lacunes dans l'application de la loi empêchent la mise en place de garanties complètes en matière de protection de la vie privée. Les journalistes et les citoyens continuent de se heurter à des obstacles pour accéder aux informations publiques, ce qui souligne le besoin de transparence dans les opérations gouvernementales.

La mise en place d'un environnement numérique respectueux des droits nécessitera des efforts ciblés pour renforcer les cadres réglementaires, soutenir les initiatives de protection des données et promouvoir un accès équitable à l'infrastructure numérique dans toutes les régions.

L'indice de score

Domaine thématique	Déclaration de la CADHP Principe	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	4	Aucune coupure d'Internet n'a été signalée ; la conformité est considérable et il n'y a pas de restrictions importantes.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	3	Des efforts tels que le câble Equiano et le Fonds pour le service universel, mais des lacunes subsistent dans la couverture des zones rurales.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	2	Les lois pénales (par exemple, l'article 25) pénalisent toujours la dissidence ; des réformes sont nécessaires.
Législation sur la sédition	P22(2)	3	Les dispositions criminalisant la dissidence (par exemple, les lois sur la cybercriminalité) restent actives.

Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	1	Les arrestations de blogueurs et de militants (y compris des mineurs) mettent en évidence la répression en cours.
Législation sur la protection des données	P42	4	Des cadres existent (par exemple, le PIDCP), mais l'application et la transparence restent faibles.
Suppression de contenu en ligne sans procédure	P38 et P39(4)	2	Les démantèlements pour des raisons politiques ne sont pas assortis de procédures claires et justifiables.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	1	Les rapports de surveillance (par exemple, le logiciel espion Pegasus) sur les journalistes indiquent des violations de la vie privée.
Absence de divulgation et de diffusion proactive de l'information par le gouvernement Technologies numériques	P29(3)	3	Faible mise en œuvre de la loi sur la liberté d'information ; manque de transparence.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	La consultation sur la stratégie en matière d'IA est en cours, mais les cadres sont encore en cours d'élaboration.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	2	Le Togo dispose de politiques de protection de l'enfance, comme le code de l'enfant de 2007, mais ne dispose pas de mesures et de dispositions complètes en matière de sécurité numérique.
Inclusion numérique	P37(3)	2	Des efforts tels que l'e-ID Togo et les services numériques existent, mais l'inclusion rurale reste un défi.
SCORE TOTAL (jusqu'à 60)		29	

Remarque :

La note "modérément conforme" du Togo (29/60) reflète les progrès réalisés dans plusieurs domaines des droits et de l'inclusion numériques. Ce score comprend des améliorations telles que le développement de l'infrastructure internet (3/5) et les efforts pour une stratégie nationale d'IA (3/5). Cependant, des défis demeurent dans des domaines critiques tels que la liberté

d'expression, où les arrestations arbitraires et les lois restrictives se traduisent par des scores inférieurs (2/5) pour la législation sur la sédition, la criminalisation des fausses nouvelles et les arrestations arbitraires). La législation sur la protection des données est modérément conforme (3/5), mais l'application et la transparence doivent être renforcées de manière significative. De même, l'accès à l'information et la divulgation proactive ont reçu des notes faibles (2/5), soulignant la nécessité d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité.

Les efforts du gouvernement en matière de sécurité numérique des enfants (3/5) et d'inclusion numérique (3/5) indiquent des progrès modérés, mais ces domaines se heurtent encore à des obstacles, en particulier dans les communautés rurales mal desservies. La conformité globale du Togo est entravée par son approche de la suppression des contenus en ligne (2/5) et de la protection de la vie privée (2/5), reflétant des faiblesses dans l'adhésion aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Pour passer de la catégorie "modérément conforme" (29/60) à la catégorie "considérablement conforme" (45+), le Togo doit réformer les lois restrictives pour sauvegarder la liberté d'expression, améliorer l'application de la protection des données, renforcer la transparence dans l'accès à l'information publique, et s'attaquer à la fracture numérique avec un accès à l'internet abordable pour tous. Ces réformes positionneront le Togo comme un leader en matière de droits et d'inclusion numériques tout en s'alignant sur la Déclaration de principes de la CADHP.

Recommandations

Gouvernement

- Le gouvernement devrait investir dans l'extension du réseau électrique national et de l'infrastructure à large bande afin d'améliorer l'accès à l'internet et de réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales.
- Les cadres juridiques relatifs à la liberté d'expression doivent être alignés sur les normes internationales afin de préserver la liberté d'expression, en particulier en ligne, et de fournir des protections juridiques claires pour les dissidents.
- Des ressources supplémentaires devraient être allouées à l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) afin d'appliquer efficacement les lois sur la protection des données.
- Des modifications de la loi sur la liberté de l'information devraient être envisagées afin d'exiger des rapports publics sur les taux de réponse du gouvernement aux demandes d'information, ce qui renforcerait la transparence.
- Un cadre réglementaire clair abordant les considérations éthiques, la protection de la vie privée et la sécurité dans les applications d'IA est essentiel pour gérer les technologies émergentes de manière responsable.

Société civile

- La société civile devrait s'associer à des organismes internationaux pour surveiller les violations des droits numériques et y répondre, notamment en ce qui concerne les élections et la dissidence publique.
- Il convient de donner la priorité aux programmes de sensibilisation visant à améliorer la culture numérique, en mettant l'accent sur les pratiques sûres en matière d'internet et sur les droits relatifs à la confidentialité des données dans les zones rurales.
- La société civile peut collaborer avec le PIDCP pour informer les citoyens sur leurs droits en matière de données et sur les protections offertes par les lois actuelles.
- Un engagement actif dans l'élaboration de cadres éthiques pour l'IA est nécessaire pour garantir que l'intérêt public reste une priorité dans le développement des technologies

émergentes.

15

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Communauté technique

- La communauté technique devrait collaborer avec les plateformes pour développer des outils de modération adaptés à la culture, en particulier pour les contenus en langues locales.
- Le soutien aux outils qui s'alignent sur les lois togolaises de protection des données peut aider les organisations à maintenir des pratiques sécurisées de traitement des données.
- Collaborer à des projets visant à fournir un accès abordable à l'internet dans les zones mal desservies, en s'associant éventuellement à des fournisseurs de services par satellite tels que Starlink pour améliorer la connectivité.
- Mettre l'accent sur le déploiement d'outils d'IA pour relever les défis locaux

Académie

- Les institutions universitaires devraient donner la priorité aux études sur l'impact des restrictions des droits numériques sur le développement économique et social, en fournissant des recommandations fondées sur des données aux décideurs politiques.
- L'éducation à la culture numérique devrait être intégrée dans les programmes scolaires afin de préparer les élèves à un monde numériquement connecté.
- Des programmes de conformité en matière de protection des données et de cybersécurité devraient être développés pour aider à combler les lacunes en matière de compétences au sein des secteurs public et privé.
- Entreprendre des recherches sur l'IA et l'éthique afin d'élaborer des cadres adaptés au contexte et fondés sur l'éthique pour une gouvernance responsable de l'IA.

Secteur privé

- Le secteur privé devrait collaborer avec le gouvernement pour étendre la connectivité aux zones rurales et offrir des services internet abordables afin d'améliorer l'inclusion numérique.
- Les entreprises doivent renforcer leurs pratiques en matière de protection des données et de la vie privée conformément à la législation nationale, en montrant l'exemple en matière de conformité et de transparence.
- Soutenir les initiatives de la société civile en matière d'alphabétisation numérique par le biais de financements et de ressources, en se concentrant particulièrement sur les communautés défavorisées dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises.
- Développer des solutions d'IA qui répondent aux besoins locaux, tels que l'agriculture ou les soins de santé, tout en garantissant un déploiement éthique et le respect des normes réglementaires.

